



## Les Églises jurassiennes au service de toute la population

### Communiqué de presse

**Les délégué-es à l'Assemblée de l'Église réformée de la République et Canton du Jura (EREJ) ont été informés des avancées du futur projet de loi qui régiront les rapports État-Église et ont acceptés les comptes 2025 qui affichent un bénéfice de 56'948 francs.**

Légende photo : Charles Stauffer a été élu à la présidence de l'Assemblée pour la prochaine législature.

Les Églises catholique et réformée bénéficient d'une reconnaissance de droit public dans le canton du Jura. Il en découle que les deux Églises travaillent dans le respect de l'état de droit et qu'elles sont pour l'État de véritables partenaires. En ce sens, elles offrent des services et des prestations de qualité à toute la population. Les Églises proposent des lieux et des espaces où chacun-e peut nourrir sa spiritualité, être accompagné, échanger, recevoir un soutien ou une écoute, faire des rencontres et tisser des liens.

Dans le cadre d'un nouveau projet de loi régissant les rapports État-Église, les Églises catholique-romaine et réformée sont invitées à définir leurs prestations d'intérêt général. Ceci afin de redéfinir le montant alloué pour leur contribution de la part du Canton du Jura. Depuis bientôt une année, les responsables des différentes Églises s'efforcent de quantifier les forces de travail investies sur l'ensemble du territoire jurassien dans les domaines des prestations publiques funéraires, des prestations de lien social, de l'accompagnement spirituel et psychosocial de la jeunesse, de l'accompagnement spirituel et psychosocial des adultes et des familles, de la formation d'adultes et des prestations spécifiques pour l'Hôpital du Jura (<https://www.eqliserefju.ch/aumonerie/hopital>). L'estimation des pourcentages actuelle se monte à une proportion importante de travail d'intérêt général. À noter que l'Église réformée bernoise avait déjà réalisé une étude très détaillée en la matière (<https://refbejuso.bynder.com/asset/8468e6d9-ba15-4ea3-9859-8d57b89f2837/original/Compte-rendu-sur-les-prestations-d-interet-general-2020-2021.pdf>). La poursuite des discussions se fera dans le courant de l'année 2026

avec une entrée en vigueur du nouveau mode de subventionnement prévue à partir de 2027.

## **Comptes 2025**

Lors de l'Assemblée qui s'est tenue samedi 25 avril pour la première fois au Foyer de la nouvelle paroisse transfrontalière de Moutier, les délégué-es ont validés les comptes 2025 qui présentaient un bénéfice de 56'948 francs. La somme sera grande partie attribuée au fonds des bâtiment et redistribuée partiellement aux paroisses. Un don de 5000 francs sera fait à l'association DM qui œuvre dans l'échange de personnes. Ce bénéfice s'explique principalement par des rentrées des impôts des personnes morales supérieur à la somme budgétée.

## **Nombreuses élections**

Durant la matinée, il a également été procédé à l'assermentation des délégué-es de la paroisse transfrontalière de Moutier qui ont rejoint l'Assemblée en 2026 en les personnes de Christian Kropf, Jean-Philippe Meylan, Jeanne-Lyse et Julien Ryf. Charles Stauffer a été élu à la présidence de l'Assemblée pour la prochaine législature et Julien Ryf à la vice-présidence. L'ancien conseiller de paroisse de Moutier Mario Gfeller a quant à lui rejoint les rangs du Conseil de l'Église, alors que Daniel Chèvre a annoncé sa démission.

## **L'Assemblée en bref**

Dans la foulée, l'Assemblée a validé une modification dans l'ordonnance concernant l'administration financière de l'Église et des paroisses permettant de faire appel à une fiduciaire pour la vérification des comptes. Une autre modification de l'ordonnance sur l'organisation des paroisses qui fait passer le nombre minimum de conseiller de 7 à 5 a aussi été acceptée. L'introduction du règlement concernant le fonctionnement des commissions a été repoussée.

Il a été décidé de ne pas donner suite à la motion de Rolf Gubser qui invitait l'Église à prendre des mesures concrètes pour éviter l'érosion des membres. Le Conseil de l'Église a toutefois souligné que cette préoccupation était grandement partagée et que de nombreuses choses se font actuellement à tous les niveaux.

Plus d'infos : Jérémie Cortat, administrateur de l'Église réformée évangélique de la République et Canton du Jura, [jeremie.cortat@egliserefju.ch](mailto:jeremie.cortat@egliserefju.ch), 079 783 71 43.